

# 16<sup>ème</sup> PRIX VILA VINITECA

## CONCOURS DÉGUSTATION PAR PAIRES

### RÈGLEMENT

1. VILA VINITECA convoque le «SEIZIÈME PRIX VILA VINITECA DE DÉGUSTATION EN BINÔME » qui aurait lieu à Barcelone le 3ème mars 2024.
2. Le concours est ouvert à toute personne en ayant l'âge légal, qui de manière libre et volontaire souhaite en faire partie dans la modalité binôme. Des membres de l'équipe de Vila Viniteca ainsi que des personnes en ayant travaillé dans n'importe quelle entreprise du groupe, ou en ayant fait partie du Jury du concours dans les huit dernières années à la réalisation de ce prix, ne pourront pas s'y présenter. L'organisation se réserve le droit d'admission.
3. Les inscriptions se réaliseront uniquement et exclusivement via le site Internet de Vila Viniteca <https://cataporparejas.vilaviniteca.es/>, étant enregistrées par ordre rigoureux d'inscription jusqu'à que la salle dans laquelle aura lieu les épreuves serait complète. La période d'inscription débutera le 10 janvier 2024 à 10.00 heures.
4. Les frais d'inscription seront de 200€ par binôme. L'inscription sera seulement effective lorsque le paiement aura été réalisé. Rappelez-vous que pour bien s'inscrire est indispensable un document d'identité ou passeport. La passerelle de paiement accepte cartes VISA, American Express, Mastercard et Paypal.
5. Le concours se déroulera en deux phases: la Phase de Classification et la Grande Finale. Chacune d'elles se déroulera de la forme suivante :
  - a) Les vins à déguster seront sept dans chacune des phases : peuvent être vins blancs, vins rosés, vins rouges ou vins spéciaux, entendons ici par vins spéciaux, pétillants, jerez, portos ou autres vins fortifiés et mutés.
  - b) Les vins seront présentés aux participants servis dans des verres à vin de la maison Riedel.
  - c) Les verres à vin seront identifiés par un numéro inscrit à leur base pour chaque vin.
  - d) Les vins à goûter seront des vins du monde entier, avec une prédominance particulière sur les vins espagnols. Les vins à goûter ne seront pas nécessairement référencés par Vila Viniteca.
  - e) Les vins seront servis en une seule fois dans une salle annexe à la salle de dégustation, opération supervisée par le personnel de Vila Viniteca.
  - f) La durée de chacune des phases sera, au maximum, de 90 minutes.

# 16<sup>ème</sup> PRIX VILA VINITECA

## CONCOURS DÉGUSTATION PAR PAIRES

- g) L'information demandée pour chaque vin, ainsi que la notation des réponses correctes sont les suivantes :
- Pays (1point)
  - Zone d'origine (1 point).
  - DO / AOC (2 points).
  - Cépage (s) (3 points).
  - Millésime (3 points).
  - Producteur (3 points).
  - Marque (2 points).
  - Commentaires de dégustation : seront seulement pris en compte afin de départager éventuels ex-aequo entre les différents binômes.
- h) Les dix binômes en ayant reçu les meilleures ponctuations lors de la phase de classification, participeront à la phase finale.
- i) Lors de la Grande Finale, et dans le cas d'ex-aequo entre deux binômes participants, le Jury tiendra en compte, la ponctuation obtenue en phase de qualification.
- j) Afin de préserver l'anonymat des binômes participants devant le Jury, ceux-ci s'identifieront dans leurs réponses écrites par un numéro qui leur sera délivré par un notaire qui veillera à la totale transparence du concours.
- k) Les participants pourront parler entre eux, mais ne pourront pas se communiquer avec d'autres binômes participants ni avec des membres du public.
- l) Les participants devront présenter leurs résultats en remplissant la fiche qui leur sera remise. Une fois cette fiche sera rendue, aucune réclamation portant sur des erreurs ou des oublis ne sera pas admise.
- m) Il ne sera permis sous aucun prétexte aux participants d'accéder à la salle dans laquelle se déroulera la dégustation avec des téléphones mobiles, agendas ou tout matériel électronique qui permet le contact avec Internet ou avec l'extérieur de la zone de dégustation. Il ne sera pas non plus permis l'utilisation de n'importe quel type de livre ou de catalogue, ni d'abandonner la salle pendant le déroulement du concours.
6. Le Jury de ces épreuves de dégustation est composé par des personnalités du monde sommelier, œnologues et de la presse gastronomique. Vila Viniteca désignera l'un d'entre eux pour présider celui-ci.
7. L'identité des vins ne sera connue que par le personnel de Vila Viniteca chargés de la sélection et par le notaire qui veillera à son anonymat. Les membres du Jury ne seront informés que durant la dégustation.
8. La direction du concours en collaboration avec le Président du Jury veillera au correct déroulement des épreuves. Une fois analysée la totalité des réponses, on obtiendra la qualification globale de chaque binôme participant en additionnant les ponctuations partiales, assignées pour chacun des vins, des réponses correctes (comme indiqué dans le point 5, rubrique g de ce règlement).

# 16<sup>ème</sup> PRIX VILA VINITECA

## CONCOURS DÉGUSTATION PAR PAIRES

9. Les décisions du Jury sont incontestables sauf si sont démontrées des irrégularités dans le déroulement du concours en accord avec ce règlement. L'inscription à ce présent concours suppose l'acceptation et le respect de ce présent règlement.
10. Ce Seizième Prix Vila Viniteca de dégustation en binôme est doté des prix suivants :  
  
1er binôme classifié : 30.000 euros  
2ème binôme classifié : 7.000 euros  
3ème binôme classifié : 3.000 euros  
  
Les trois premiers binômes classifiés recevront un lot de verres et carafes Riedel.  
  
Les dix binômes finalistes recevront un lot de vins.
11. Aucun des prix ne pourra pas rester sans être attribué.
12. Les prix économiques sont sujets aux rétentions fiscales établies par la législation en vigueur.
13. Toute modification devant être introduite à ce règlement présent afin d'améliorer le déroulement du concours, sera communiquée aux participants avant le début des épreuves.
14. Le strict respect du contenu exprimé dans ce présent règlement faisant référence aux organisateurs, aux binômes participants et au Jury, sont garants par un notaire.
15. Images. L'organisation informe que tout au long du concours, ainsi qu'avant et après, des enregistrements vidéo et des photographies pourront être réalisés. Ces images seront traitées par Vila Viniteca à des fins de promotion et de publicité, et pourront être publiées tant dans les médias propriétaires que dans des médias tiers. En cas de refus d'être photographié, les participants devront en informer l'organisation une fois l'inscription au concours effectuée.

# 16<sup>ème</sup> PRIX VILA VINITECA

## CONCOURS DÉGUSTATION PAR PAIRES

16. Protection des données. Toutes les données traitées lors de l'inscription et du déroulement du concours seront sous la responsabilité de Vila Viniteca (Negociants, S.L.U. et entreprises liées), avec le consentement préalable des participants et dans le but de gérer l'inscription, ainsi que de promouvoir l'événement. Les données ne seront pas transférées à des tiers, sauf ce qui est spécifié au point 15 des présentes bases, et tous les participants pourront exercer les droits reconnus par la législation en vigueur en contactant [rgpd@vilaviniteca.es](mailto:rgpd@vilaviniteca.es).  
Pour des informations complémentaires, veuillez consulter notre [Politique de confidentialité](#).
17. En cas d'annulation du concours, l'organisation remboursera l'intégralité de l'inscription, de même que si un couple annule sa participation pour des raisons justifiées une semaine à l'avance.

Avec la collaboration de :

